



Vol à l'étalage et convocation pour composition

Par **sanofil**, le **01/04/2009** à **05:17**

Bonjour,

La semaine dernière, j'ai commis un acte irréfléchi, compulsif et idiot : j'ai volé de la nourriture dans un Monoprix pour 142 euros. Je n'avais pas de quoi rembourser la marchandise lorsque j'ai été interpellée par le vigile. Ma seule justification : ma boulimie pour laquelle je suis suivie (en vain) par un psychiatre. N'ayant donc ni de l'argent ni des papiers d'identité, j'ai été emmenée au commissariat menottée. Etant en plus étrangère avec un récépissé en cours de renouvellement, les autorités ont eu du mal à me retrouver de suite sur leurs fichiers. Résultat : j'ai connu une longue garde à vue, interceptée par une hospitalisation. C'est moi-même qui ai demandé cette hospitalisation car l'officier qui m'avait auditionnée ne croyait pas à l'hypothèse du trouble du comportement alimentaire. Le lendemain, je suis revenue au commissariat (les médecins n'ayant détecté aucune maladie mentale grave). Et là, j'ai été de nouveau incarcérée. A la fin de la journée, j'ai été libérée et l'on m'a remis une convocation. Entre temps, on avait vérifié mon identité, mon adresse et signalé à mon compagnon ma garde à vue. Je devrais passer devant une magistrate à la fin du mois de mai.

Je précise à ceux qui me lisent que je regrette sincèrement ce délit et suis rongée par la culpabilité. Je le suis d'autant plus que je vis ma maladie secrètement et honteusement (même mon ami n'est pas au courant du motif réel de ma garde à vue). Mon estime de moi-même est tellement basse qu'une partie de moi est presque soulagée de ce châtement. J'essaie pourtant de me soigner. Me considérant moi-même comme un danger public, je me suis adressée à plusieurs reprises à des spécialistes pour leur quémander prescription médicamenteuse et prise en charge médicale lourde ; celles-ci m'ont toujours été refusé. Depuis 2003, j'ai déjà été emmenée deux fois au commissariat mais je n'ai jamais subi de garde à vue ni donné mes empreintes (comme ce fut le cas dernièrement).

Je suis désormais fichée par la police nationale qui possède ma photo, mon ADN, mon procès verbal, etc. Je souhaiterais plus tard me marier à mon ami (français) et exercer une

profession dans l'Education Nationale. C'est pourquoi la perspective d'avoir un casier judiciaire me torture. J'aimerais savoir quelle tournure cette affaire pourra avoir et quelle ligne de défense adopter devant la magistrature. Dois-je parler de mes problèmes psychologiques, de mes récidives et des mes échecs de traitement ?